

Les moulins à Meux en terres de Champagne



Une randonnée proposée par Haute-Saintonge

Un parcours en sous-bois puis à travers champs mène à une colline viticole. De beaux panoramas s'ouvrent de part et d'autre sur les Vallées de la Seugne et du Trèfle (ancien moulin à vent). De chemins blancs en routes de campagne, en passant par un joli bois de chênes et châtaigniers, de grands Domaines ponctuent le paysage jusqu'aux abords du Trèfle (visite et dégustation au Domaine des Brissons), des chemins enherbés longent prés et ruisseaux et traversent les peupleraies jusqu'à l'arrivée.



Trace n° 124509

Durée	3h 50	Difficulté	Moyenne
Distance	12,69 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	58 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	56 m	Commune	Meux (17500)
Point haut	100 m		
Point bas	39 m		

Description

Parking : place de la mairie de [Meux](#).

(D) Au départ de la place de la mairie, longer la départementale vers la droite (accotement sécurisé), puis descendre à droite le long de l'école et du terrain de football en suivant les balises Jaunes numérotées "5". Passer à travers bois et tourner à gauche en lisière, prendre la route à droite.

(1) Au carrefour des chemins, entrer dans le bois à gauche, tourner à droite deux fois et ressortir. Tourner à gauche, après un bref passage en sous-bois, poursuivre en lisière jusqu'à la route.

(2) Après la combe, au carrefour, conserver la même direction et monter vers la Grande Rente et le Calvaire des Moulins. Au château d'eau, poursuivre à droite sur le coteau vers un ancien moulin.

(3) Tourner à droite sur la D249, puis sur un chemin herbeux descendant entre les vignes à droite. Au lieu-dit Chez Poineau, partir à gauche puis, au lieu-dit chez Bégasse, prendre le chemin descendant à droite en lisière et en sous-bois.

(4) Longer à gauche la D249. Face à chez Bergeon, passer à droite entre les vignes vers chez Piconnet. Continuer vers un bois. Après chez Bégouin, suivre le chemin de droite vers le Ruisseau le Trèfle (à droite, la Canonnerie, ancien pavillon de chasse de François 1er).

(5) Emprunter la deuxième petite route à droite qui se rapproche du Trèfle. Après le Moulin à eau du Périer, tourner à droite et monter au Bois d'Archat. Passer à gauche entre les maisons, puis continuer en sous-bois en virant à gauche sur une ancienne voie ferrée.

(6) Prendre la route à droite, puis tourner à gauche sur la D149. Au croisement, continuer tout droit sur un sentier entre les peupleraies du Tâtre et du Trèfle. S'approcher du hameau de chez Nocent.

(7) Prendre à droite vers le ruisseau à 200m, traverser et monter à droite vers chez Pichet.

(8) Traverser la route et rejoindre le Ruisseau du Tâtre puis prendre à gauche jusqu'au moulin à eau de chez Chiron. Tourner à droite pour traverser le Tâtre et monter enfin vers le Château de Meux. A la route, aller à gauche jusqu'à l'église.

(9) Tourner alors à droite, longer l'église et rejoindre le point de départ (D/A).

Points de passage

- D/A Place de la mairie de Meux**
N 45.443038° / O 0.348827° - alt. 57 m - km 0
- 1 A gauche, entrée du bois**
N 45.445779° / O 0.354974° - alt. 54 m - km 0.83
- 2 Tout droit au carrefour**
N 45.446246° / O 0.362634° - alt. 72 m - km 1.77
- 3 D249, à droite**
N 45.449392° / O 0.376346° - alt. 92 m - km 3.27
- 4 Jonction D249, suivre à gauche**
N 45.45737° / O 0.369039° - alt. 59 m - km 4.73
- 5 Petite route à droite**
N 45.470975° / O 0.36508° - alt. 39 m - km 6.7
- 6 Route à droite**
N 45.463494° / O 0.350339° - alt. 41 m - km 8.82
- 7 Chez Nocent, à droite. Longer la - Trèfle (ruisseau) - Affluent de la Seugne**
N 45.460147° / O 0.337357° - alt. 42 m - km 9.99
- 8 Vers le - Tâtre (ruisseau) - Affluent du Trèfle**
N 45.454518° / O 0.341477° - alt. 51 m - km 10.87
- 9 - Église Saint-Martin (Meux)**
N 45.443807° / O 0.347571° - alt. 59 m - km 12.52
- D/A Place de la mairie de Meux**
N 45.443038° / O 0.348816° - alt. 57 m - km 12.69

Informations pratiques

Circuit n°5.

Epicerie et boulangerie à Meux.

À voir

Halte paisible à l'aire de pique-nique de La Belette, là où le Tâtre rejoint le Trèfle. Visite gratuite possible sur le parcours du Domaine des Brissons labellisé "étape du Cognac" et "vignoble découverte" (se renseigner à l'Office du Tourisme). A proximité : les graffitis de (l'église de Moings|http://chapiteaux.free.fr/TXT_MOINGS.html)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-moulins-de-meux/>

3

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

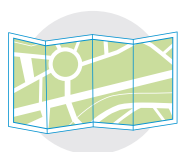
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



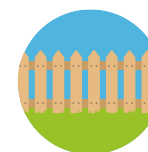
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



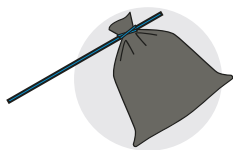
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.